

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
EMMENAGEMENT M. et Mme VERON  
120, CHEMIN DES VIGNES  
LES DEMENAGEURS BRETONS  
DEROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol, emménagement  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses  
modificatifs,  
VU la demande du 12 Juin 2018 de la SARL ADAV Commerçant indépendant affilié à la chaîne des  
DEMENAGEURS BRETONS ☎ 02.51.13.29.06 (ISABEL) – Agence de Nantes sise : 3, Rue Vulcain – BP.  
23217 – 44332 NANTES CEDEX 03 (e-mail : [logistique@db44.fr](mailto:logistique@db44.fr)),  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion de  
l'emménagement cité ci-dessus.

**- ARRETONS -**

**ARTICLE 1° :** Par dérogation à notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015, le véhicule poids-lourds de la société de déménagement " LES DEMENAGEURS BRETONS " supérieur à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 tonnes est " exceptionnellement " autorisé à emprunter La Montée de la Cole de Rene pour se rendre au n°120 du Chemin des Vignes :

**DU MERCREDI 11 JUILLET 2018 – 14H00 AU JEUDI 12 JUILLET 2018 - 12H00**

**ARTICLE 2° :** La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par la société de déménagement, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier et en aucun cas le camion ne devra gêner l'accès aux riverains.

**ARTICLE 3° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

**ARTICLE 4° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **18 JUIN 2018**



Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.  
**Pour le Maire**  
Conseillère Municipale  
Déléguée à la Sécurité  
Valerie BOURON

Réf. : AP/NM.